

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 11 Octobre 2023** à 18h00 Salle des Fêtes, rue de la Poste à Pecquencourt que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 45**

**Présents : (titulaires et suppléants) 33**

**Absents : 6**

**Procuration : 6**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 31**

**Pour la CCCO :** François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Éric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Julien QUENNESSON - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Karim BACHIRI - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

**Etaient présents (délégués suppléants) : 2**

**Pour la CCCO :** Alain ROLLOS suppléant de Alain BRUNEEL.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

**Etaient présents par procuration : 6**

**Pour la CCCO :** Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA donne pouvoir à Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Maryline LUCAS donne pouvoir à Julien QUENNESSON - Christophe BLERVACQUE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Jean-Claude DESMENEZ donne pouvoir à Christophe DUMONT – Rudy DILLIES donne pouvoir à Jean-Luc HALLE.

**Etaient absents et excusés : 6**

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Reine Elise CARLIER - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Florence GEORGES - Philippe ROSZYK - Franck VALEMBOS.

**OBJET : SOUTIEN FINANCIER A L'AFP France HANDICAP**

**Madame TANCA** indique que notre réseau de transport n'est à ce jour, pas accessible à tous en tout point : le travail de mise en accessibilité progressive des arrêts de bus a été mené selon l'agenda de programmation du réseau et se poursuit aujourd'hui. Par ailleurs, le transport de substitution n'est également pas développé : l'APF assure ainsi une prise en charge complémentaire du transport PMR/UFR à l'échelle de notre territoire.

L'association APF France Handicap demande un soutien financier de 12 000 € pour 2023.

Cette subvention a vocation à apporter un soutien financier aux déplacements des adhérents de l'APF à l'intérieur du ressort territorial du SMTD et pour des trajets non desservis ou inaccessibles aux PMR par le réseau EVEOLE (quais ou véhicules non accessibles). L'association propose également auprès de ses adhérents, un important travail d'accompagnement (notamment pour toutes les démarches administratives) et de soutien psychologique.

Pour justifier cette demande de subvention, l'association a pu transmettre l'ensemble des justificatifs demandés par le SMTD en précisant notamment dans un tableau de synthèse l'ensemble des sorties réalisées sur le territoire ainsi que le nombre de personnes transportées grâce à la précédente subvention octroyée en 2022.

**Avis favorable du Bureau Syndical lors de sa séance en date du 27 septembre 2023.**

**Ainsi, il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver l'attribution de cette subvention de 12 000 € à l'association APF France Handicap pour l'année 2023.**

**Monsieur le Président met au vote.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 39

Suffrage exprimé : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**APPROUVE l'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'association APF France Handicap pour l'année 2023.**

**Fait et délibéré en séance**

**Le Président,**

**Claude HEGO**

**Le Secrétaire de séance,**

**Yaël CZUPRYNA**